



CTL du 05 juillet 2022

Déclaration Liminaire

M. le Président,

Actuellement, la Direction est en plein « Remue-méninges ». Les sujets des emplois et de la rémunération sont les principales préoccupations des agents, qui veulent être enfin considérés. Ils souhaitent avoir les moyens humains et matériels pour réaliser au mieux leurs missions.

La CGT FP 34 souhaite rappeler que de nombreux agents n'ont pas bénéficié de la Prime de restructuration de Service alors même qu'ils ont été fortement impactés par le NRP en 2021/2022 : division métiers, RH, BIL, transferts de missions, agents ne changeant pas de résidence administrative. Par ailleurs, la prime de décembre 2021 issue des négociations collectives n'est qu'un lointain souvenir. Tandis que la prime Covid laisse encore des traces et des tensions dans les services...

Cela prouve bien que les « primettes » sélectives ne sont pas une solution. Elles apportent désordre et mécontentement dans les collectifs de travail déjà mis à mal par la crise sanitaire.

La précédente Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, nous avait prouvé qu'elle excellait dans l'approximation et le mépris des agents.

N'oublions pas qu'elle considérait qu'à la DGFiP, les agents « ont du temps » car les « impôts ça se prélève à un moment donné » ...

N'oublions pas qu'elle déclarait au lendemain de la grève du 27 janvier que le point d'indice ne serait pas dégelé, avant de rectifier mi mars. Belle démonstration de chantage électoral !

N'oublions pas qu'elle déclarait qu'1% du point d'indice représente un coût de 2 milliards. La CGT souligne que cela correspond à 1,4 milliard, une fois prises en compte les recettes fiscales et cotisations sociales, et ce sans intégrer l'effet dynamique sur la consommation et donc sur l'économie.

Le nouveau Ministre de Transformation et de la Fonction Publique, vient de nous démontrer qu'il est très éloigné des préoccupations et du quotidien de ses agents.

Le 28 juin dernier, il a annoncé une **augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice applicable au 1er juillet.**

Ces annonces ne sont donc clairement pas à la hauteur.

Le cours soutenu de l'inflation - certains scénarios évoquent un taux annuel pouvant dépasser les 8 % - justifie par ailleurs de prendre des dispositions adaptées. C'est pourquoi la CGT revendique un mécanisme automatique d'indexation de la valeur du point sur l'inflation.

La valeur du point doit faire l'objet d'un effort d'ampleur inédite, que la CGT chiffre pour une première mesure à au moins 10% d'augmentation, mesure rétroactive au 1er janvier.